Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 18 février 2008 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 février 2008 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Pour notre séance de ce jour, c'est M. Hanachowicz qui assurera les fonctions de Secrétaire.

M. Hanachowicz, Secrétaire, procède à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévèque, M. Muet, M. Béghain, M. Braillard, M. Deschamps, Mme Carret, Mme Guillaume, M. Jacot, M. Chevailler, Mme Haguenauer, M. Daclin, M. Fournel, M. Laréal, M. Tête, Mme Ahmine, Mme Bonniel-Chalier, Mme Gouzou-Testud, M. Julien-Laferrière, M. Dubernard, M. Millon, Mme Ulrich, Mme Décieux, Mme Yérémian, M. Huguet, M. Lassagne, M. Téodori, Mme Psaltopoulos, Mme Gay, M. Coulon, M. Pelaez, M. Flaconnèche, Mme De Coster, M. Sorel, M. Giordano, M. Front, Mme Pesson, M. Sécheresse, Mme Desbazeille, M. Bideau, Mme Isaac-Sibille, M. Barthélémy, Mme Chevassus, Mme Robin, M. Turcas, M. Roux de Bézieux, M. Lafond, M. Hanachowicz, M. Amoyal, Mme Bargoin, M. Riehl, M. Bolliet, M. Caillet, Mme Perrin-Gilbert, M. Nardone, Mme Nachury, Mme Puvis de Chavannes M. Ressicaud, Mme D'Anglejan, M. Broliquier, M. de Lavernée, Mme Mosnier-Laï, Mme Magnin-Berger.

Absents excusés : Mme Roure, M. Philip, M. Suchel, Mme Decriaud, Mme Mailler, Mme Raimond-Chabanel, Mme Breton, Mme Favier.

Dépôts de pouvoirs : M. Deschamps, Mme Desbazeille, Mme De Coster, Mme Robin, M. Sorel, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Roure, M. Philip, M. Suchel, Mme Raimond-Chabanel, Mme Breton, Mme Favier.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Laréal, M. Nardone, M. Bolliet, M. Broliquier ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Bolliet, M. Millon, Mme Perrin-Gilbert, M. Riehl.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des procès-verbaux des séances des 17 décembre 2007 et 14 janvier 2008

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 17 décembre 2007 et 14 janvier 2008.

Si personne n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 9 avril 2001, 25 février, 25 mars 2002, 19 avril et 20 décembre 2004

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 9 avril 2001, 25 février, 25 mars 2002, 19 avril et 20 décembre 2004.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 11 février 2008.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Hommage rendu à trois personnalités du Conseil municipal : Mme Isaac-Sibille, M. Chevailler et M. Front

M. LE MAIRE : Si vous le voulez bien, avant de commencer les travaux de cette séance du Conseil municipal, je veux rendre hommage à

quelques collègues qui ne se représenteront pas et qui comme moi-même avaient été élus en 1977, ce qui déjà remonte à quelques temps.

C’est M. Front !

(Applaudissements de l’Assemblée.)

C’est Mme Isaac-Sibille !

(Applaudissements de l’Assemblée.)

… avec qui nous avions débuté ensemble. Nous avons eu, on va dire, des trajectoires croisées quelquefois, et en tout cas, c’était toujours avec plaisir.

Un élu : embrassez-vous !

(Rires.)

M. LE MAIRE : Nous venons de le faire, mais de manière plus privée.

Et puis un grand ancien qui lui avait été élu en 1959. C’est M. René Chevailler.

(Applaudissements de l’Assemblée.)

Et être élu quand même en 1959, ça laisse rêveur beaucoup d’entre nous sur la longévité politique. René, est-ce que tu veux dire quelques mots ?

M. CHEVAILLER René, Adjoint : Monsieur le Maire, je voulais lire quelques lignes, et un peu ému quand même, je vais dire merci Gérard pour ton amitié de longue durée, c’est vrai, même à titre personnel, mais évidemment, je préférerais être salué comme le plus jeune du Conseil, comme en 1959.

Je dois dire d’ailleurs que les quatre Maires, Louis Pradel, Francisque Collomb, Michel Noir et Raymond Barre, que j’ai connus dans l’Opposition, ont été respectueux de mes idées bien qu’adversaires en politique. C’était une bonne chose pour le climat du débat.

On me dit qu’évidemment l’expérience est riche, mais comme l’indique quelque part un penseur avisé : «l’expérience est comme une lampe accrochée dans son dos pour éclairer le passé. Quand à l’avenir, il faut inventer ». C’est pourquoi je reste fidèle à une nouvelle dynamique de la Gauche dans la clarté. Pour cela, je travaille avec les militants à rendre vivantE « l’hypothèse communiste » du 21e siècle dans la Cité.

Merci encore.

(Applaudissements de l’Assemblée.)

M. LE MAIRE : Il faut peut être que l'on revienne aux idées de 1959 !

Mme Isaac-Sibille aura l'occasion de s'exprimer pendant le Conseil et je dirai quelques mots moi-même tout à l'heure.

Questions écrites du 5e arrondissement relatives à :

a) l'aménagement du parvis du Palais de Justice

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5e arrondissement : Monsieur le Maire, dans le cadre de la réhabilitation du superbe Palais de Justice situé dans le Vieux Lyon, est-il possible d'envisager un projet d'aménagement de l'espace situé devant ce magnifique et majestueux bâtiment appartenant au patrimoine des Lyonnais et apprécié de tous et lui rendre ainsi la perspective visuelle qu'il mérite.

Notamment, est-il possible de prévoir un aménagement de la place Duquaire et la sécurisation de la traversée piétonne ?

Est-il possible aussi de dialoguer avec Lyon Parc Auto afin de dégager les véhicules actuellement stationnés sur la surface du parking St-Jean et ainsi de dégager la vue de ce bâtiment de la berge opposée ou de la passerelle du Palais de Justice.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Madame le Maire, je vous remercie de votre question et je vais vous rassurer immédiatement. Je crois qu'avec la même ambition, la même passion qu'avec Gérard Collomb nous avons mis à restructurer, à reconquérir les berges du Rhône, et dieu sait qu'il a fallu de l'opiniâtreté, de la conviction, avec cette même passion et je dirai avec la même reconnaissance de l'ensemble des forces politiques et de l'ensemble des Lyonnais, nous avons pris l'engagement de conduire l'aménagement des berges de la Saône.

Je crois que les Lyonnais ont aimé les berges du Rhône. Ils plébiscitent cet aménagement tous les jours. Ils plébisciteront demain, je l'espère, celles des berges de Saône. Et cet aménagement, vous le savez, n'est pas limité au cœur évidemment, du Vieux Lyon. C'est un aménagement qui part de Neuville et qui s'étale jusqu'à la partie qui est aujourd'hui en cours de restructuration, le quai Rambaud, ce qui fait que les Lyonnais retrouveront ce lien qui unissait autrefois la Saône et les habitants de la Ville.

Il est vrai que les paysages sont magnifiques, que les sites sont exceptionnels, qu'il y a des potentialités culturelles, touristiques, qu'on peut valoriser les identités de quartiers. Il y a une différence. Les berges du Rhône c'est continu. Les berges de la Saône, c'est discontinu et plus compliqué.

Et donc, de manière, je dirais, propitiatoire, on peut imaginer que cette restructuration se fera à l'image de ce qui s'est fait sur Saint-Georges, avec la valorisation du patrimoine, évidemment, mais aussi la restructuration, la requalification des espaces qui sont transversaux.

Alors, les 24 colonnes font parties évidemment, de cette ensemble, de cette volonté. Il me semble que ceux qui participent à l'Agence d'urbanisme ont vu les documents en 2007, qui déjà préfiguraient cette requalification avec un parvis prévu devant les 24 colonnes.

Vous parlez du problème du stationnement. Il n'y aura pas de parvis, il n'y aura pas de requalification si premièrement, on n'est pas capable de retraiter tout à la fois les bretelles du pont qui ne sont pas très heureuses et deuxièmement si on n'est pas capable de reconquérir la surface des quais des parkings. Il y en a deux : un sur la rive qui nous concerne et l'autre sur la rive opposée. Dans les deux cas, il y a une discussion qui est déjà en cours avec Lyon Parc Auto. Il y a une discussion également avec le Ministère et si tout va bien et tout ira bien, en 2012 devraient commencer les travaux pour, je dirais, que les Lyonnais retrouvent tout à la fois leur patrimoine, la vue sur la rive et des espaces qui soient des espaces d'animations, des espaces de cheminements doux.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, mais je crois que l'unanimité s'est désormais faite dans ces rangs par rapport au Rhône. Demain, on retrouvera la même unanimité et le même enthousiasme par rapport à la Saône, j'en suis convaincu.

b) à l'installation d'une œuvre d'art sur la place du Petit Collège

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5e arrondissement : Monsieur le Maire, suite à la fin des travaux du Musée Gadagne et de sa prochaine ouverture, nous souhaiterions avoir une réflexion sur l'aménagement de la place du Petit Collège enfin libérée de l'emprise du chantier.

Nous avons déjà partiellement refait la façade de la mairie annexe sur la montée du Garillan, mais force est de constater que la partie devant la place du Petit collège nécessite elle-aussi une solide réhabilitation. Cette rénovation, par son ampleur, permettra une vraie mise en valeur de la place du Petit Collège.

Dans le cadre de son aménagement, nous souhaiterions installer dans la partie où débouche la petite rue Tramassac, une œuvre d'art, permettant à tout un chacun de s'approprier l'art et d'en faire un lien de détente, de contemplation et de rencontre.

M. BEGHAIN Patrice, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je sais, Madame le Maire, que cette perspective de l'installation d'une œuvre d'art à cet emplacement, vous la caressez depuis longtemps. Vous m'en avez parlé à plusieurs reprises et j'ai eu l'occasion de vous dire que cela me semblait une idée tout à fait pertinente.

C’est une idée pertinente tout d’abord, parce qu’il est important que, dans un quartier patrimonial, soit marquée la continuité de la création artistique dans le respect de l’environnement, et Dieu sait si cet environnement est de qualité à cet endroit. Deuxièmement, il me semble que cette petite place doit cesser d’être ce qu’elle est un peu aujourd’hui, une espèce de délaissé urbain, une « dent creuse » comme disent les urbanistes et qu’à défaut, ce qui n’est pas souhaitable, d’y reconstruire un bâtiment, elle doit être aménagée.

Il faut réfléchir à la bonne solution qui soit en harmonie avec l’esprit du lieu, qui soit aussi en harmonie avec un certain nombre de principes, en termes de sécurité de l’œuvre que nous installerions là et sans préjuger de l’avenir, je pense qu’une réflexion pourrait se nouer autour d’un appel à un créateur contemporain, à un architecte, à un sculpteur, autour par exemple d’un projet de fontaine. Il me semble que la ville ancienne disposait de fontaines et que retrouver une fontaine qui fonctionne régulièrement dans cet espace urbain, serait tout à fait bienvenue. Il y a de beaux exemples de fontaines confiées à des artistes contemporains un peu partout dans notre pays et je me permets de suggérer que, pour l’avenir, ce soit autour d’une perspective comme celle là qui présenterait, je crois, un grand agrément pour les riverains et pour les nombreux visiteurs du Vieux Lyon que l’on dirige la réflexion.

Mme PESSON Alexandrine : C’est un bon projet qui conviendra, j’en suis sûre, aux habitants du Vieux Lyon.

c) au réaménagement au cœur du quartier Sœur Janin

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5e arrondissement : Monsieur le Maire, l’OPAC du Grand Lyon a développé son projet de réaménagement de ce quartier situé en zone politique de la ville en pleine concertation avec les résidents et les associations d’habitants. Les éléments principaux de ce réaménagement sont la requalification du parking silo et de l’habitat, et l’aménagement d’une place, véritable espace à vivre ensemble.

Il est à noter que cette opération est exclusivement financée par l’OPAC du Grand Lyon, le Grand Lyon et la Ville de Lyon. Pouvez-vous nous en indiquer le calendrier de réalisation qui est attendue avec beaucoup d’enthousiasme par les habitants de la rue Sœur Janin.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame le Maire, chers Collègues, le quartier Sœur Janin est à l’articulation entre Champvert et le plateau du 5e arrondissement avec deux résidences, l’une de l’OPAC du Grand Lyon de 480 logements, l’autre de la SACVL de 180 logements et ces deux résidences sont situées dans un écrin de verdure entre ces deux quartiers.

Le centre de la résidence, aujourd’hui, de l’OPAC du Grand Lyon, est constitué d’un parking silo semi enterré, dont la dalle est à usage de parking et d’ailleurs le dernier niveau de parking a été partiellement fermé pour raison de sécurité. L’OPAC du Grand Lyon a souhaité requalifier cet espace pour en faire un véritable espace public au cœur du quartier. Un projet a donc été réalisé

qui a fait l'objet de deux réunions publiques avec les habitants qui ont pu donner leur point de vue en particulier sur les usages de cet espace central pour concilier sa proximité des immeubles.

Ce projet a été complété par une étude plus large sur le fonctionnement de l'ensemble du quartier, en particulier sur les questions de circulation, de stationnement, de cheminement piétons jusqu'à Champvert, engageant une réflexion également sur l'ouverture d'écoles. Ce projet s'inscrit au cœur de la requalification de ce quartier pour renforcer son caractère résidentiel et paysager en complément de la requalification des parties communes des immeubles. Ce projet, inscrit dans un quartier en contrat de cohésion sociale bénéficie des cofinancements de l'OPAC du Grand Lyon, le bailleur bien sûr, de la Ville de Lyon, du Grand Lyon et de la région Rhône-Alpes à hauteur de 600.000 euros chacun et ce que l'on peut constater, c'est que l'Etat, depuis la création de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, n'intervient plus en crédits d'investissement dans les quartiers en politique de la ville, hors les quartiers en zone urbaine sensible.

Sur le calendrier, le chantier sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC du Grand Lyon, démarrera en mai prochain pour une durée prévisionnelle d'environ 12 mois, donc une livraison, une finalisation du chantier en mai 2009. Voilà Madame le Maire, le calendrier de cette opération importante pour les habitants de ce quartier.

Mme PESSON Alexandrine : Merci Monsieur l'Adjoint, cela me permettra d'informer les habitants de la rue Sœur Janin.

Remerciements

Mes chers Collègues, nous en avons terminé avec cette dernière séance du Conseil municipal. Je voudrais remercier les uns et les autres de leur travail au cours de ces sept ans dans leurs rôles respectifs. Je crois que la Majorité a essayé de faire de cette Ville, au cours de ces sept dernières années, une grande ville. Aujourd'hui, nous sommes sur une dynamique qui est reconnue par l'ensemble de nos voisins, l'ensemble des métropoles européennes. Nous avons aussi voulu en faire une ville où on vit mieux au quotidien, et vivre mieux au quotidien cela demande des crèches, des équipements publics, des équipements d'écoles maternelles et d'écoles primaires, d'espaces publics.

Cela, Monsieur Nardone, demande donc un peu de crédits de fonctionnement parce qu'il n'y a pas d'investissement si derrière, effectivement, les choses ne suivent pas, donc si nous ne savons pas faire fonctionner les équipements que nous avons créés.

Je veux remercier également l'Opposition pour la pertinence de ses critiques, pour quelquefois aussi leur caractère relatif. Simplement, je pourrai peut-être dire pour un prochain mandat, pour le prochain mandat, ce que je crois : ce ne sont pas les oppositions les plus systématiques qui sont les

meilleures. Je pense que si on aspire un jour à gouverner une ville, il faut savoir à la fois reconnaître ce qu'il y a de bien dans la gestion de cette ville, accompagner son développement et puis, plutôt que de critiquer de manière un peu systématique, de dire ce que soi-même l'on ferait si, effectivement, on était à la place de la Majorité. A mon avis c'est la meilleure façon de se préparer un jour à exercer le pouvoir.

Je me souviens avoir été dans l'Opposition, en particulier durant le dernier mandat ; je n'ai jamais souhaité que les groupes que je pouvais représenter soient dans une opposition systématique, j'ai toujours pensé qu'il fallait au contraire essayer de travailler les uns et les autres dans l'intérêt général de la cité. Que nous soyons dans l'Opposition ou que nous soyons dans la Majorité, nous le devons à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, et par amour pour notre Ville. Merci

(Applaudissements.)

Chers Collègues, nous avons un petit pot ensemble, un gros pot même, pour Gaby !

Je vous signale que non seulement Mme Isaac-Sibille va nous quitter ce soir après trente et un de mandat à la Ville de Lyon, mais qu'elle a choisi pour le faire le jour de la sainte Bernadette, ce qui est d'une suprême élégance !

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 19 H 45.)